

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile Zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 23 mars 2023

RENOUVELLEMENT  
DE L'ADHESION DU  
POLE  
METROPOLITAIN A  
LA PLATEFORME  
AGIR POUR  
L'ANNEE 2023

N° CS2023-16

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 44  
Nombre de délégués  
Présents : 29  
Pouvoirs : 5

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse et en visio conférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY, Président  
Convocation du : 16 mars 2023

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Daniel RAPHOZ – M. Patrice DUNAND – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – M. Max GIRIAT – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Cyril DEMOLIS – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT – M. Claude THABUIS – Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT - M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

Mme Annick GROSROYAT, suppléante de Mme Isabelle HENNIQUAU - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD – Mme Marion BARGES-DELATTRE, suppléante de M. Jean-Luc SOULAT – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Michel MERMIN

• Délégués représentés :

Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Christophe SONGEON – Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER – M. Gabriel DOUBLET donne pouvoir à M. Christian DUPESSEY – M. Florent BENOIT donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Régis PETIT donne pouvoir à M. Benjamin VIBERT

- **Délégués excusés :**

**Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Jean-Luc SOULAT – M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Pierrick DUCIMETIERE – M. Eddi ETIENNE - M. Régis PETIT**

## RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DU POLE METROPOLITAIN A LA PLATEFORME AGIR POUR L'ANNEE 2023

Fondée en 1987 par des élus pour répondre aux besoins des autorités organisatrices et des entreprises de transport indépendantes des groupes de transport, AGIR réunit 269 adhérents : des autorités organisatrices de transport et des entreprises urbaines et interurbaines indépendantes.

Les missions d'AGIR sont les suivantes :

- Apporter une expertise et un accompagnement personnalisés qui permettent de couvrir l'ensemble des besoins des adhérents ;
- Former, informer et mettre en relation ses adhérents dans tous les domaines propres à la gestion des transports publics avec des groupes de travail, formations, journées d'études, réseau social en ligne, etc.
- Offrir un réseau dynamique et porteur des valeurs de l'indépendance : libre choix du mode de gestion, promotion du service public, respect des orientations données par l'autorité organisatrice, connaissance du tissu local, priorité donnée aux voyageurs, etc.

L'objet de la délibération concerne le renouvellement de l'adhésion au réseau AGIR.

L'adhésion donne accès à l'ensemble des services d'AGIR, à une plateforme d'experts : juridique, technique, exploitation, marketing, communication, finances, fiscalité, etc. et à des outils d'échanges de bonnes pratiques :

- Assistance sous la forme de questions / réponses
- Etudes personnalisées
- Invitation aux Groupes de travail et Clubs Utilisateurs
- Accès au Catalogue formation pour les autorités organisatrices de la mobilité, et aux nombreux webinaires

Ces services correspondent aux missions du Pôle métropolitain fixé dans le schéma métropolitain de mobilités et plus exactement à la mission 2 : « le Pôle métropolitain coordonne et accompagne ses membres en charge de la mobilité locale pour mettre en place et animer un réseau technique et politique ». Grâce à la participation à des séances de formation et à un programme de travail commun, les acteurs de la mobilité du Genevois français (Pôle métropolitain, EPCI, communes) gagnent en compétences et partagent une culture mobilité de plus en plus commune.

La cotisation annuelle est de 10 000,00 € HT, soit 12 000,00 € TTC. Cette cotisation permet aux adhérents de bénéficier de 6 jours d'expertise pour une assistance à utiliser en une ou plusieurs fois sur des questions relatives à l'activité mobilité et son actualité (ex : versement transport différencié, implication de la loi LOM, etc.) et d'accéder à un catalogue de formations pour les autorités organisatrices de la mobilité. Le Pôle métropolitain et ses membres pourront en bénéficier.

Cette proposition est formulée dans le prolongement de la précédente adhésion du Pôle métropolitain à l'Association AGIR (cf délibération n°CS2022-15).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion du Pôle Métropolitain du Genevois français à AGIR pour l'année 2023 ;
- **AUTORISE** le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 12 000 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **IMPUTE** cette dépense à la thématique mobilité du budget primitif 2023 du Pôle métropolitain Genevois français.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 31/03/23

Publié ou notifié le 31/03/23

Le Président,  
Christian DUPESSEY



The official seal of the Pôle Métropolitain du Genevois Français is circular. It features a central figure holding a staff and a banner, with a sun above. The text 'Pôle Métropolitain du Genevois Français' is written around the top inner edge, and 'R.F.' is at the bottom. The seal is partially overlaid by a blue ink signature.